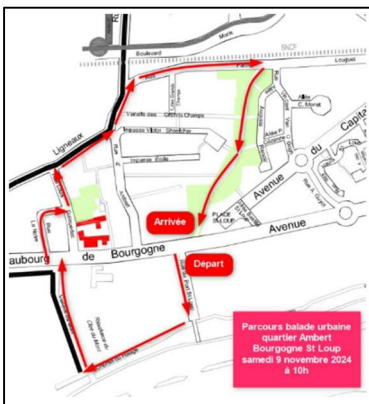


## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA BALADE URBAINE AMBERT BOURGOGNE ST-LOUP



### Présents :

Madame le Maire

Monsieur Franck FRADIN, adjoint aux quartiers délégué au patrimoine naturel, bâti et à l'agriculture

Monsieur Christophe LAVIALLE, adjoint délégué aux coopérations économiques et aux finances

Madame Brigitte JALLET, 1<sup>re</sup> adjointe déléguée à l'aménagement du cadre de vie

Monsieur Hyacinthe BAZOUGOULA, adjoint au maire délégué à l'éducation et à la famille

Madame Céline ROUSSILLAT, conseillère municipale déléguée à la promotion du spectacle vivant

Monsieur Patrick LALANDE, adjoint au maire délégué aux ressources humaines et aux affaires générales

Madame Françoise MOINDROT, conseillère municipale déléguée aux mobilités actives

Le service Proximité Quartiers

Des membres du Comité de quartier Ambert Bourgogne Saint-Loup

**Date** : samedi 9 novembre 2024 à 10h

**Départ** : rue du Port Saint-Loup

**Arrivée** : parc du Vallon Saint-Loup

Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Madame le Maire remercie les personnes venues nombreuses ce matin pour cette balade urbaine dans le quartier. Les participants se présentent à tour de rôle : les élus, les agents du service Proximité Quartiers et Christophe Mercier Président du Comité de quartier.	
<b>Rue du Faubourg de Bourgogne</b>	Maison calfeutrée avec des planches	Un riverain déplore que les planches installées par la Ville soient taguées. C Mercier ajoute que cela ne donne pas une bonne image d'entrée de ville. L'idée de réaliser un « graff » est abordée. Madame le Maire propose la mise en place de panneaux de protection. F Fradin indique que les services étudieront cette demande.

<b>Rue du Faubourg de Bourgogne</b>	Maison calfeutrée avec des planches	Une riveraine souhaite connaître le devenir de cette maison. Madame le Maire rappelle que cette propriété de la Ville est accolée à une habitation actuellement occupée. A ce jour, elle ne peut être désolidarisée de cette dernière. Des réflexions sont en cours mais tant que l'habitation est occupée, cela restera en l'état.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Panneau double face « La Loire »	F Fradin signale l'installation d'un panneau double face indiquant « la Loire » au carrefour avec la rue du Faubourg de Bourgogne.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Panneau lumineux d'information	Madame le Maire rappelle que le panneau lumineux d'information a été retiré dans le cadre du plan de sobriété énergétique.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Réfection du parking	Un riverain souhaite savoir quand le parking sera refait car il est très dégradé. F Fradin indique que la réfection du parking, comme de la rue, n'est pas prévue ni en 2025 ni en 2026. Ces travaux sont identifiés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. Néanmoins, les marquages au sol de la rue et du parking seront repris l'année prochaine.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Suppression places de stationnement sortie résidence	Un riverain explique les difficultés, en termes de visibilité, pour sortir de la résidence quand des véhicules hauts occupent les places de stationnement situées de part et d'autre de la sortie. Elles devraient être supprimées. La demande est bien prise en compte et sera mise en œuvre dans le cadre de la réfection des marquages de la rue.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Entretien parcelle proche immeuble	Un riverain demande à ce que la parcelle, appartenant à la Ville et située à proximité de la résidence du Port Saint-Loup, soit entretenue de façon régulière. F Fradin indique que la demande est prise en compte pour une intervention des services.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Intrusion dans un immeuble et passage de la Police municipale	Une riveraine signale que des tentatives d'intrusions ont eu lieu dans son immeuble. Elle souhaite savoir si la Police municipale passe dans ce secteur. Madame le Maire répond par la positive. Il ne faut pas hésiter à signaler tout élément suspect à la Police municipale ou déposer une main courante. Cela permet à la Police municipale et la Police nationale, qui travaillent de concert, d'orienter leurs patrouilles.

<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Corbeille à déplacer	Une corbeille est installée à l'arrière du point d'apport volontaire. Elle n'est pas visible et nécessiterait d'être déplacée. La demande est prise en compte.
<b>Quartier</b>	Prostitution	Des riverains souhaitent savoir quelles actions sont menées par la Ville sur cette problématique qui touche le quartier ? Madame le Maire rappelle que la loi a évolué de façon positive pour ces femmes. Les prostituées sont considérées comme des « victimes ». Dorénavant, ce sont les clients qui sont verbalisés. Mais cette verbalisation n'est possible qu'en flagrant délit d'échange d'argent ou de passage à l'acte. Des arrêtés municipaux permettent de verbaliser les nuisances liées aux stationnements, à la circulation, à la salubrité publique ou au tapage nocturne. Elle précise sa satisfaction quant à la création d'un Groupement de partenariat opérationnel de lutte contre la prostitution, création demandée depuis plusieurs années. Une première action de contrôles s'est déroulée fin juin. L'arrivée d'un des deux policiers municipaux supplémentaires a permis de constituer une équipe du soir qui passe de façon régulière dans le secteur.
<b>Rue du Port Saint-Loup</b>	Panneau « zone 20 »	F Fradin signale qu'un panneau « zone 20 » a été installé à l'approche du Chemin de Halage. Un habitant suggère de compléter cette signalisation avec l'ajout de panneaux « 20 » sur le chemin de Halage qui est parfois emprunté à vive allure par les véhicules ou cyclistes.
<b>Chemin de Halage</b>	Bancs et tables du chantier international	La mise en place de ces équipements, réalisés dans le cadre du chantier international, sont très utilisés et apportent satisfaction aux riverains et promeneurs.
<b>Chemin de Halage</b>	Stationnements interdits	Une riveraine déplore le stationnement de véhicules à des endroits interdits. Ce sont régulièrement des clients du restaurant. La Police municipale devrait passer plus souvent, notamment sur le temps de midi. Madame le Maire déplore ces comportements et indique que le gérant de l'établissement a déjà été sensibilisé sur cette question. Elle complète en précisant que la Police municipale passe dans ce secteur.

<b>Chemin de Halage</b>	Panneau nourrissage canards	Un panneau de sensibilisation, récemment installé, précise que le nourrissage des canards avec du pain est déconseillé. F Fradin précise que ce n'est pas leur nourriture habituelle au risque de les faire mourir.
<b>Chemin de Halage</b>	Demande d'éclairage sur l'intégralité du chemin	Une riveraine qui utilise le chemin pour se rendre à son travail regrette l'absence d'éclairage notamment à la nuit tombée. F Fradin rappelle que la lumière peut nuire au développement de la faune et de la flore.
<b>Chemin de Halage</b>	Dépôt sauvages résidence « Clos du Mont »	C Mercier indique qu'il est constaté une amélioration depuis la campagne de sensibilisation. F Fradin rappelle qu'une action de sensibilisation commune, bailleur Ville et Comité de quartier, a été menée auprès des habitants de la résidence il y a un an. C Mercier préconise de renouveler cette opération de sensibilisation d'ici à la fin de l'année.
<b>Venelle du Mont</b>	Candélabre	La lanterne d'un candélabre est cassée. La demande de réparation est prise en compte et sera transmise aux services pour intervention.
<b>Rue du Faubourg de Bourgogne</b>	Stationnement au droit du passage piéton	Une riveraine signale que des véhicules stationnent sur le trottoir au droit du passage piéton et gênent le cheminement de ces derniers. Une solution pourrait-elle être envisagée pour empêcher ces stationnements ? F Fradin indique que les services étudieront cette demande. La mise en place de dispositifs ou de marquages au sol pourrait être envisagée.
<b>Rue André Le Nôtre</b>	Stagnation de l'eau au niveau de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	Une riveraine signale que l'eau de pluie stagne à cet endroit, le système d'écoulement pourrait-il être revu ? Le regard d'écoulement a été nettoyé mais l'eau s'écoule encore difficilement. La demande est prise en compte et les services procéderont à un contrôle.
<b>Rue André Le Nôtre</b>	Respect de la priorité à droite	La priorité à droite de la rue n'est pas respectée, serait-il possible de mettre un panneau lumineux afin qu'elle soit plus visible ? Un panneau de plus grande taille sera installé.
<b>Rue André Le Nôtre</b>	Demande de ralentisseurs, demande de mise en sens interdit « sauf riverains »	Cette rue sert de voie d'évitement de la rue du Faubourg de Bourgogne, des véhicules y circulent parfois à vive allure. L'installation de ralentisseurs pourrait-elle être envisagée ? La mise

		en place, d'un sens interdit « sauf riverains », est également suggérée.
<b>Rue André Le Nôtre</b>	Stationnements dans la raquette de retournement	Des stationnements sauvages ont lieu au fond de la rue. Ces véhicules gênent les manœuvres des véhicules de collecte des déchets voire les véhicules des pompiers qui interviennent régulièrement auprès du résident du numéro 13. Les usagers ne respectent pas emplacements de stationnement et des personnes se garent quotidiennement au droit de sorties de garages ou sur des emplacements interdits. Serait-il possible de verbaliser ces véhicules ?
<b>Quartier</b>	Circulation dans les rues du quartier	Une riveraine de la rue de la Glacière aborde la question de la circulation dans les rues du quartier et notamment dans la rue de la Glacière. Cette voie est peu large, non dotée de trottoirs et à double sens. La riveraine indique que la rue subirait le report de circulation de la rue de l'Orbette, rue mitoyenne avec la ville d'Orléans, maintenant en sens unique. Ces points ont été abordés lors d'une réunion sur place avec les riverains et les réponses de la ville d'Orléans sur les impacts du report de circulation sur les autres axes se font attendre. Madame le Maire indique que toute modification sera étudiée de manière globale et en concertation entre les deux communes.
<b>Venelle reliant la rue André Le Notre à la rue Louis Gallouédec</b>	Voitures à contre-sens, haie à tailler et demande d'éclairage	Des habitants signalent le passage de véhicules à contre sens dans cette venelle. Les conducteurs esquivent ainsi la rue scolaire instaurée dans la rue Gallouédec. Ce comportement est dangereux. Par ailleurs, une haie nécessiterait d'être taillée, elle empiète sur la largeur de la venelle F Fradin rappelle que cette voie est privée. Son éclairage incombe donc aux propriétaires. Dans ce cas précis, la largeur de la haie joue en la faveur de la réduction de la circulation.
<b>Rue du Faubourg de Bourgogne</b>	Commerces	Un habitant souhaite savoir si l'établissement « le District » va rouvrir ? Madame le Maire explique l'établissement, actuellement fermé sur décision administrative, est un établissement sur lequel une attention particulière est portée par la Ville et la Préfecture au regard des

		<p>activités qui s'y tiennent. Elle indique que des travaux de mise en accessibilité doivent encore être effectués dans l'établissement pour que l'arrêté d'ouverture soit délivré.</p> <p>Une épicerie, située du côté d'Orléans, est signalée comme lieu d'échange de produits stupéfiants. Madame le Maire précise que cet établissement fait également l'objet d'une surveillance particulière.</p> <p>Une habitante souhaite savoir si la boulangerie, située côté Orléans, va ouvrir. Les services se renseigneront.</p>
<b>Rue Louis Gallouédec</b>	Travaux de restructuration du groupe scolaire	Madame le Maire indique que le chantier est dans les temps. Ce projet de restructuration s'élève à 7 millions d'euros. La réfection de la rue Gallouédec sera effectuée à l'issue des travaux de l'école en 2027.
<b>Rue Louis Gallouédec - rue aux Ligneaux</b>	Lampadaire en panne	Le lampadaire situé à l'angle de la rue L Gallouédec et de la rue aux Ligneaux ne fonctionne pas.
<b>Rue Pierre Louguet</b>	Câble télécom	Un riverain signale qu'un câble télécom nécessiterait d'être raccroché au poteau. La demande est prise en compte.
<b>Rue d'Ambert</b>	Sens unique de circulation	Un riverain se questionne sur la nécessité de laisser la rue en sens unique de circulation. Il observe de nombreux véhicules qui prennent le sens interdit et roulent à vive allure pour éviter de faire le détour. La présence de la Police municipale serait appréciée. Madame le Maire indique qu'une réflexion pourrait être menée sur cette voie ainsi que sur d'autres axes dans le même cas et partagés avec la ville d'Orléans. Une réflexion globale sur la circulation sera nécessaire.
<b>Rue d'Ambert</b>	Haie à tailler	Pour sécuriser le cheminement des vélos au niveau du « cédez le passage » des véhicules de la rue aux Ligneaux, il est important de maintenir la haie taillée. Son entretien incombe à la ville d'Orléans.
<b>Rue d'Ambert</b>	Travaux	F Fradin explique la sécurisation de la traversée piétonne au niveau de la micro-crèche « La Compagnie des P'tits Clous » située au numéro 96 bis. Un passage piéton surélevé, protégé par la pose de quatre coussins lyonnais, a été réalisé et des bordures abaissées. Le gravillonnage de la partie Nord de la rue, entre le boulevard Marie Stuart et la rue Isaac Newton, a été effectué avant une requalification de la rue en lien avec la ville d'Orléans après 2026.
<b>Impasse Electra</b>	Aire de retournement	F Fradin explique qu'un enrochement a été mis en place, pour une période de test, dans la raquette de retournement d'une des deux impasses pour empêcher les regroupements nocturnes. Les bacs de déchets et de tri des riverains sont présentés rue d'Ambert.

		Une réunion avec les habitants se tiendra au printemps pour savoir si le dispositif doit être pérennisé.
<b>Rue Pierre Louguet</b>	Tête de bouche à clé	Une tête de bouche à clé est manquante au droit du numéro 7. Une autre tête est à repositionner.
<b>Rue Pierre Louguet</b>	Ecluse	L'écluse installée ne semble pas être assez efficace pour ralentir la vitesse des véhicules. Il est proposé de la rétrécir et d'ajouter un sens prioritaire pour plus d'efficacité.
<b>Rue Pierre Louguet</b>	Relevé de vitesse	Des relevés de vitesse ont été réalisés au niveau du numéro 6 suite au signalement d'un riverain.
<b>Impasse des Grands Champs</b>	Poteau électrique	Un composant d'un poteau électrique, situé en entrée de rue et en cours d'installation, est en surplomb. La demande est prise en compte et sera transmise à l'opérateur.
<b>Impasse des Grands Champs</b>	Elargissement bordures entrée de l'impasse	Une riveraine de l'impasse souhaiterait que le surbaissement de bordures qui permet d'accéder en voiture à la venelle soit agrandi pour une giration plus aisée. La demande sera étudiée.
<b>Parc du Vallon Saint-Loup</b>	Taille des charmilles	Un riverain du parc souhaiterait savoir si les charmilles vont être taillées ? F Fradin répond qu'elles le seront durant l'hiver.
<b>Parc du Vallon Saint-Loup</b>	Lampadaire à réparer	Un membre du Comité signale qu'un lampadaire, déjà identifié par les services techniques, est à réparer. La demande est prise en compte.
<b>Parc du Vallon Saint-Loup</b>	Composteurs collectifs	<p>Une riveraine souhaite savoir si la mise en place de composteurs collectifs est envisagée dans ce parc ? La présence d'habitats collectifs et de deux restaurants à proximité du parc pourrait être une opportunité à cette installation.</p> <p>F Fradin indique que cette demande doit être transmise à Orléans métropole qui travaille avec l'association les « Cycloposteurs » qui se charge de la collecte des biodéchets. Il faut également mobiliser un groupe de six personnes pour la gestion et l'entretien du compost.</p> <p>Il rappelle que les particuliers ont la possibilité de demander un composteur auprès des services de la Métropole et de l'installer dans leur jardin.</p> <p>Madame le Maire complète en indiquant que les composteurs collectifs, déjà installés sur la commune, fonctionnent bien.</p>
<b>Avenue Charles Péguy</b>	Passages piétons	Un membre du Comité explique que certains passages piétons de l'avenue sont équipés de spots éclairants et de surbaissements de bordures pour traverser facilement et en toute sécurité. Le passage piéton situé au débouché du supermarché pourrait-il être équipé d'un spot ? La demande est prise en compte.
		La balade urbaine se termine par un verre de l'amitié partagé dans le parc du Vallon Saint-Loup.

